

Analyse du changement social à travers la loi portant lutte contre le VIH et le Sida et protection des droits des personnes vivant avec le VIH au Congo

Analysis of social change through the law on combating HIV and AIDS and protecting the rights of people living with HIV in Congo

NGOMA Séraphin^a

^a Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), Université Marien Ngouabi

Les auteurs acceptent que cet article reste en libre accès en permanence selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0



Résumé

L'épidémie du sida est sans doute la catastrophe la plus dramatique de l'histoire de l'humanité. La maladie continue à faire des ravages au sein des familles et des communautés à travers le monde. Face au développement de l'épidémie du VIH, les dispositifs répressifs écartés très rapidement au début de l'épidémie, sont sollicités aujourd'hui. Le présent article traite de l'impact de la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 portant lutte contre le VIH et le sida et protection des droits des personnes vivant avec le VIH sur les comportements individuels et collectif en vue d'un changement social en République du Congo. Pour atteindre cet objectif, une enquête de terrain avec une méthode d'échantillonnage non probabiliste a été réalisée auprès des Brazzavillois ainsi qu'une analyse de contenu de ladite loi. Les résultats de cette étude indiquent que la majorité des répondants n'a pas connaissance de cette loi. Les homosexuels sont à 89,1% à savoir que l'objectif de la loi est de protéger les droits des PVVIH, que la loi interdit la discrimination et oblige l'observance du respect de la dignité humaine contre 10,1% des hétérosexuels et 0,7% des bisexuels. Le manque de vulgarisation de cette loi et les ressources limitées dans la lutte contre le VIH et le Sida ne favorisent pas l'adoption et la diffusion de cette loi en République du Congo. A contrario, la loi n°30 a fait évoluer le regard des homosexuels sur les droits humains, la prévention et la prise en charge de la maladie ainsi que la répression de la discrimination débouchant ainsi sur un changement social. Lecture de ces résultats à la lumière de la théorie de l'innovation de E. Rogers confirme nos hypothèses de départ qui stipulent que les attributs de la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 influencent le système social des individus ainsi que les comportements favorables à l'éradication de la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH.

Mots clés : Changement social, loi n°30-2011, interactions sociales, normes sociales, droits

Abstract

The AIDS epidemic is undoubtedly the most dramatic catastrophe in human history. The disease continues to wreak havoc on families and communities worldwide. Faced with the spread of the HIV epidemic, the repressive measures that were quickly dismissed at the outset are now being called upon. This article examines the impact of Law No. 30-2011 of June 3, 2011, concerning the fight against HIV and AIDS and the protection of the rights of people living with HIV, on individual and collective behaviors with a view to social change in the Republic of Congo. To achieve this objective, a field survey using a non-probability sampling method was conducted among residents of Brazzaville, along with a content analysis of the aforementioned law. The results of this study indicate that the majority of respondents were unaware of this law. 89.1% of homosexuals understand that the law's objective is to protect the rights of people living with HIV (PLHIV), that it prohibits discrimination, and that it mandates respect for human dignity, compared to 10.1% of heterosexuals and 0.7% of bisexuals. The lack of public awareness surrounding this law and limited resources in the fight against HIV and AIDS hinder its adoption and dissemination in the Republic of Congo. Conversely, Law No. 30 has shifted homosexuals' perspectives on human rights, HIV prevention and treatment, and the suppression of discrimination, thus leading to social change. Analyzing these results in light of Edward Rogers' theory of innovation confirms our initial hypotheses, which stipulate that the attributes of Law No. 30-2011 of June 3, 2011, influence individuals' social systems and behaviors that promote the eradication of stigma and discrimination against people living with HIV.

Keywords: Social change, Law No. 30-2011, social interactions, social norms, rights.

Introduction

L'épidémie du sida est sans doute la catastrophe la plus dramatique de l'histoire de l'humanité. La maladie continue à faire des ravages au sein des familles et des communautés du monde (Okobo, 2013). Selon Ekanga (2019), bien que le VIH-sida soit considéré « aujourd'hui comme une maladie chronique, qui paralyse sa transmission, on est arrivé à atteindre une diminution de la mortalité et de la morbidité et même à améliorer la qualité de vie des personnes infectées ». En dépit de cet optimisme, la stigmatisation et la discrimination sont observées jusqu'à présent, permettant la transmission du VIH. Elles représentent des obstacles majeurs à l'accès universel aux programmes de prévention et de traitement (CNSEE, 2012 ; p. 232). A ce propos, la littérature aborde les variables explicatives à la stigmatisation et à la discrimination des PVVIH ainsi que des manifestations de ces deux éléments suivant deux perspectives. D'un côté, il y a les travaux qui traitent des facteurs susceptibles de favoriser la stigmatisation et la discrimination (Bayaki Saka et al., 2017). De l'autre côté, nous avons les travaux relatifs aux manifestations, aux conséquences de la stigmatisation et à la discrimination (Missié, 2013 ; Yaba et al., 2013 ; Loumouamou, 2013 ; Kyzerbo et al., 2014). Face au développement de l'épidémie du VIH, les dispositifs préventifs, sont fondés notamment sur les campagnes de sensibilisation dites de « campagne de communication sociale », tandis que les dispositifs répressifs ont été écartés très rapidement. Force est de constater qu'il ne s'agit plus de convaincre les populations de changer leurs comportements, mais de faire adopter les comportements de manière contraignante. Peu de recherches dans la littérature se sont intéressées à l'étude de la relation entre la stigmatisation et la discrimination ainsi que la mise en œuvre de la loi portant lutte contre le VIH/sida à l'échelle de la société à l'exception de certains travaux sur les éléments devant contribuer à la mise en place d'un cadre juridique en vue d'une protection efficace de tous les citoyens dans le pays (Bakandeja wa Mpungu, 2013 ; Yaba et al., 2013 ; Olamba, 2023).

Le présent article traite de l'impact de la loi la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 portant lutte contre le VIH et le sida et protection des droits des personnes vivant avec le VIH sur les comportements individuels et collectif en vue d'un changement social en République du Congo. Il se propose d'explorer la contribution d'une loi en analysant les effets modérateurs sur la stigmatisation et la discrimination. Plus spécifiquement, il tente de répondre aux questions suivantes : comment la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 influence-telle les comportements favorables à l'éradication de la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant

avec le VIH en vue d'un changement social en République du Congo ? Quels sont les facteurs qui militent pour l'adoption ou le rejet de cette loi ? Quel est l'impact de cette loi sur les normes sociales ?

L'objectif de cette étude est d'analyser le niveau de connaissance de cette loi et son impact sur les comportements favorables à la lutte contre le VIH et le Sida en République du Congo. Pour se faire, la méthodologie adoptée est quantitative et repose sur une enquête de terrain réalisée auprès des brazzavillois. L'article est structuré autour de quatre points qui traitent successivement du support théorique, du cadre conceptuel, théorique et méthodologique, de l'analyse des résultats et des limites de l'étude.

1. Cadre conceptuel, théorique et méthodologique

1.1. Cadre conceptuel : Changement et changement social

Il existe une multitude de définitions attribuées au mot « changement ». Il est intéressant de noter que le terme « changement », en français, a pour origine première le terme provenant du bas latin *cambiare*, qui veut dire : échanger, substituer une chose à une autre. L'interaction et l'échange sont ainsi au cœur du changement. Par abstraction et généralisation, le changement désigne aussi le passage d'un état à un autre. Selon J. Rhéaume (2016), un changement, c'est le passage d'un état x , défini à un temps t , vers un état x_1 à un temps t_1 , où x et x_1 peuvent représenter un être humain ou un milieu social qui, après « changement », devient à la fois autre chose et le même. Pour cet auteur, telle personne a changé, mais c'est encore telle personne. L'enjeu identitaire, personnel ou social, est, dans ce contexte, au cœur de la notion de changement.

Selon J. Chevallier (2005, p. 383), si la notion de changement social recouvre l'ensemble des processus, positifs ou négatifs, novateurs et régressifs, par lesquels les équilibres sociaux se trouvent modifiés, elle peut être entendue de manière large ou étroite : au sens large,

le changement social sera conçu comme synonyme d'évolution sociale, mais au prix alors d'une grande banalité, toute société étant en effet caractérisée par une dynamique permanente d'évolution ; au sens étroit, on réservera le terme aux mutations plus profondes, par lesquelles les sociétés connaissent un véritable saut qualitatif, en entrant dans une ère nouvelle, mais se pose alors le problème des indicateurs à retenir — le changement social devenant, tantôt le résultat d'une lente transformation des équilibres sociaux, tantôt le produit d'un bouleversement brutal, d'une rupture révolutionnaire.

Nous retiendrons la définition du concept changement social, développée par Chevallier pour qui suppose que c'est un processus à travers lequel les structures, les normes, les valeurs et les pratiques d'une société évoluent avec le temps. Il peut s'agir d'une transformation dans l'organisation de la société, dans la manière dont les institutions fonctionnent ou dans les croyances partagées par un groupe donné. Ce changement peut être lent ou rapide, spontané ou initié par des politiques publiques, des mouvements sociaux ou des innovations technologiques. Un changement social est souvent le résultat d'interactions entre différents facteurs : économiques, politiques, culturels, technologiques ou environnementaux.

1.2. Cadre théorique : une loi comme innovation

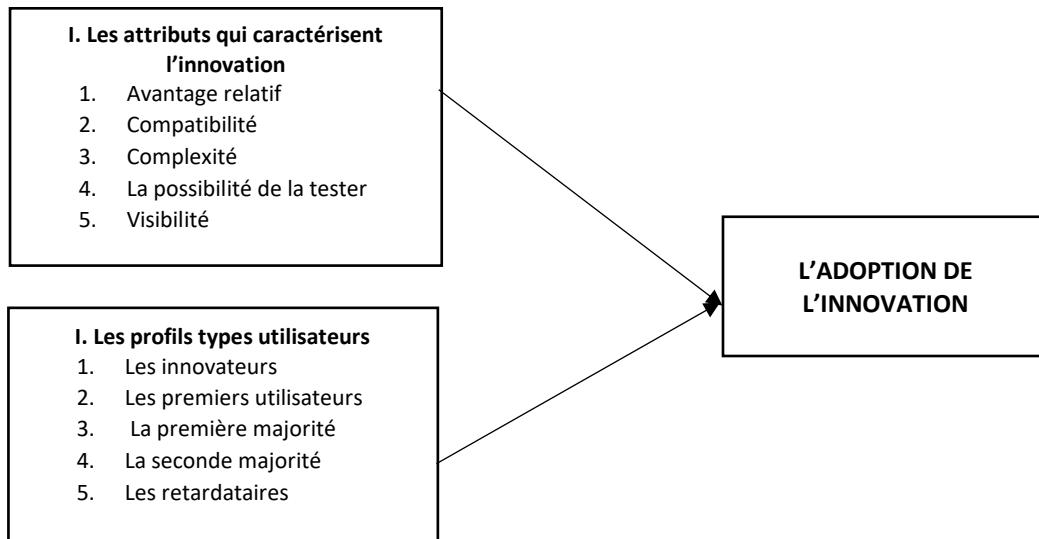
La loi est une innovation dans la mesure où, une nouvelle loi dans le paysage juridique congolais, permet de pénaliser les infractions et les crimes liés à la lutte contre le VIH et le Sida. Le comportement collectif d'adoption d'une innovation est expliqué par la théorie de la diffusion du sociologue américain Everett M. Rogers (1962). L'auteur (E. M. Rogers, 1962, p. 11) définit l'innovation comme « une idée, une pratique ou un objet perçu comme nouveau par un individu ou une unité d'adoption », et la diffusion comme « le processus par lequel cette innovation est communiquée à travers certains canaux, dans le temps, parmi les membres d'un système social ». La contribution majeure de Rogers tient à la mise en place d'une approche systémique de la circulation et de l'adoption d'une innovation au sein d'un groupe social.

Selon Jauréguiberry et *al.*, (2011, p. 33), en modélisant le processus d'adoption de l'innovation en cinq phases, Rogers offre un schéma général susceptible d'être appliqué à toute innovation (qu'il s'agisse d'un objet technique ou simplement d'une idée nouvelle). Pour être adoptée, l'innovation doit répondre à cinq caractéristiques. Rogers (1962, p. 229-259) explique : son avantage relatif (une innovation est perçue comme supérieure aux solutions antérieures en matière d'efficacité, de coût, de commodité ou de satisfaction des besoins. Un avantage relatif élevé favorise une accélération du taux d'adoption) ; sa compatibilité avec les valeurs du groupe d'appartenance et les expériences antérieures (mesure de la cohérence de l'innovation avec les valeurs, croyances et pratiques du groupe cible. Plus cette adéquation est forte, plus l'adoption s'effectue rapidement) ; son « essayabilité » (la possibilité d'essai (trialabilité) : opportunité d'expérimenter l'innovation à petite échelle, sans engagement définitif. Cette phase de test diminue l'incertitude et encourage l'adoption ou le rejet éclairé de l'innovation) et enfin, sa visibilité (degré de visibilité des bénéfices et des résultats de

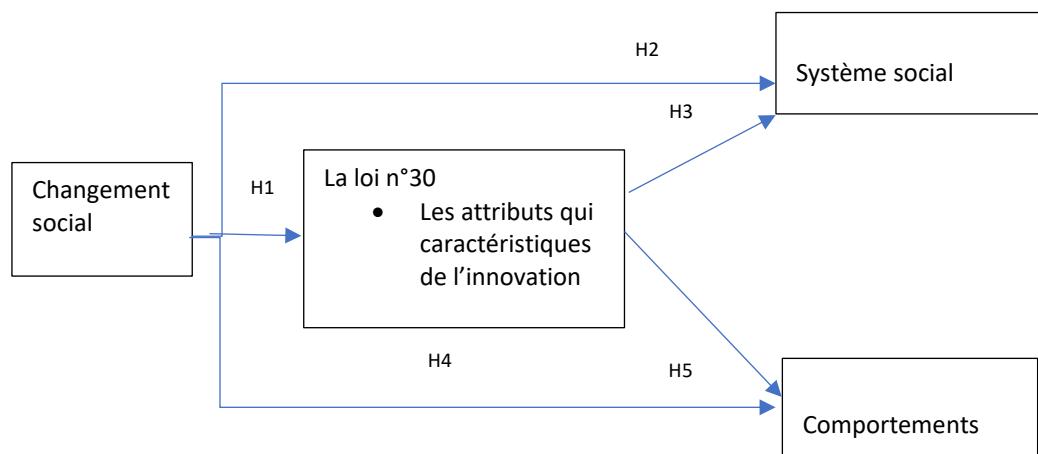
l'innovation auprès des pairs. Des retombées aisément constatables génèrent un effet de démonstration, stimulant l'adoption par mimétisme social). En combinant ces cinq attributs, le modèle de Rogers offre un cadre systématique pour comprendre pourquoi certaines innovations se diffusent rapidement alors que d'autres peinent à franchir le seuil critique d'adoption.

De leur côté, les usagers sont classés en cinq profils types selon la façon dont ils se placent sur l'échelle temporelle de la diffusion : les « innovateurs » (*innovators*) ; les « adoptants précoce » ; la « majorité précoce » (*early majority*) ; la majorité tardive (*late majority*) ; les retardataires(*laggards*). Prenant appui sur l'étude de diffusion de plusieurs innovations, Rogers établit l'idéal-type du modèle de diffusion d'une innovation : il évalue à 2,5% le nombre des innovateurs, qui selon lui, ce sont les pionniers fascinés par la nouveauté. Ils sont prêts à prendre des risques élevés. Leur curiosité et leur goût pour l'expérimentation en font les premières voix à tester un produit ou une technique, souvent sans garantie de succès. En agissant comme véritables laboratoires vivants, ils offrent au reste du système social des retours d'expérience cruciaux pour ajuster l'innovation. Viennent ensuite les adoptants précoce, qui prennent eux aussi des risques dans la mesure où, après les innovateurs évidemment, ils sont les premiers à adopter une innovation et donc à en « essuyer les plâtres ». Ils représentent environ 13,5 % des utilisateurs. *La majorité précoce*, qui leur succède dans le temps, est dynamique mais prudente : les membres de la majorité précoce attendent que l'innovation ait démontré son efficacité. Ils s'appuient sur des témoignages, des études de cas ou des preuves de retour sur investissement avant de s'engager. A ce stade, la nouveauté n'en est plus vraiment une dans la mesure où le cap des 50% d'utilisateurs potentiels est atteint. Cette majorité est chiffrée par Rogers à 34%. *La majorité tardive* est composée de « ceux qui suivent » (34%) et qui adoptent l'innovation parce qu'elle devient incontournable. Enfin, les *retardataires* sont ceux qui mettent beaucoup de temps à adopter l'innovation ou qui la refusent.

L'ensemble de ces typologies permet de suivre l'évolution du *taux d'adoption* considéré comme la variable descriptive essentielle de la diffusion. La combinaison de vecteurs et de contextes qui conditionne, au final, le succès ou l'échec d'une innovation. La figure 1 ci-dessus résume bien la pensée de Rogers.

Figure 1 : Processus d'adoption d'une innovation (E. M. Rogers, 1962)

Le cadre d'analyse théorique de cette étude est schématisé dans le modèle présenté par **la figure 2 ci-dessous** :



Nous supposons essentiellement que les attributs de la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 influencent le système social des individus ainsi que les comportements favorables à l'éradication de la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH. Ces trois dimensions, associées à la loi, peuvent produire un changement de comportements et évoquer un changement social dans une communauté.

1.3. Cadre méthodologique

Le comportement individuel d'adoption des innovations est expliqué par la théorie de la diffusion du sociologue américain Everett M. Rogers (1962). D'un point de vue méthodologique, il s'agit de relever statistiquement, dans un premier temps, les disparités en termes d'effectif de personnes qui connaissent de la loi n°30 du 3 juin 2011 et d'observation de celle-ci pour, en un second temps, chercher à expliquer ces disparités en les corrélant avec les variables sociodémographiques classiques (âge, sexe, profession, etc.). Des techniques statistiques sophistiquées sont mobilisées pour permettre de cerner la ou les variables supposées expliquer les écarts constatés.

Cette étude s'est déroulée dans la ville de Brazzaville, capitale politique de la République du Congo. D'après les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), le département de Brazzaville concentre 34,94% de la population congolaise, avec ses 2 145 783 habitants (INS, 2023 p. 14). Si cette particularité présente des défis logistiques et peut occasionner des biais potentiels, mener une étude dans une ville aussi densément peuplée permet aussi la formation d'un échantillon diversifié.

L'Enquête démographique et de santé du Congo (EDSC) a révélé en 2012 que seulement 14 % des femmes et 28 % des hommes de 15-24 ans avaient une connaissance « approfondie » du VIH/sida. Ces jeunes rejetaient les idées erronées les plus courantes à propos de la transmission du virus (CNSEE, 2012 ; p. 251). Pourtant, seulement 8 % des hommes de cette tranche d'âge ont déclaré avoir effectué un test du VIH au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, contre 14 % des femmes. Notre population d'étude est constituée de la population adulte Congolais(es) âgée de 18 ans et plus.

Nous avons opté pour une méthode d'échantillonnage non probabiliste : l'échantillonnage à participation volontaire. Les méthodes d'échantillonnage non probabiliste sont respectables, tant qu'on reconnaît leurs limites. Dans le cas présent, on peut notamment parler de biais de sélection car seules les personnes qui se soucient réellement de la question étudiée sont disposées à participer à l'enquête. Un questionnaire a été élaboré pour la collecte des données sur le terrain. Conçu sur la plateforme Kobotoolbox, le questionnaire a été administré en présentiel. Il est composé de cinq sections portant respectivement sur : les caractéristiques sociodémographiques de l'enquêteur (sexe, orientation sexuelle, âge, niveau d'instruction, activité principale, situation matrimoniale et obédience religieuse), la connaissance de la loi ; la tolérance envers les PV VIH et l'impact de la loi sur la

société/changement social. La collecte s'est déroulée dans la période du 20 juillet au 27 août 2024.

Pour analyser les données recueillies, nous avons utilisé une combinaison d'outils informatiques spécialisés. Le logiciel Statistical Package for the Social Sciences (SPSS) a été l'outil principal pour le traitement statistique des données. Ce logiciel a permis d'effectuer des analyses descriptives (fréquences, moyennes, pourcentages) afin de dresser un profil précis de la population de l'étude. Les tests Khi² et le V de Cramer ont été sollicités pour explorer les associations entre variables, tandis que les régressions logistiques ont permis d'évaluer l'influence des attitudes et des comportements sur la perception/opinion sur le changement social imprimé par la loi n°30-2011. Ces traitements statistiques ont ainsi facilité l'identification de corrélations explicatives entre les différentes variables de cette étude. En complément, la suite Microsoft Office, notamment Word et Excel (version 2016), a été employée pour organiser, traiter et présenter les données. Word a assuré une rédaction claire et structurée de cet article, tandis qu'Excel a permis la gestion des tableaux statistiques et la visualisation simplifiée des résultats.

L'analyse de contenu, comme l'a défini B. R. Berelson (1952), est « une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste », cette démarche a consisté à examiner les dispositions de la loi n°30-2011. Cette analyse juridique et scientifique de la loi a permis d'apprécier les piliers de cette loi, les obligations de l'Etat et des acteurs, la prévention, le cadre sur le dépistage, l'éthique et la confidentialité, la protection particulière des groupes vulnérables, la criminalisation et les dispositions contre la discrimination et la stigmatisation. En catégorisant les articles de la loi et en repérant les thèmes dominants, cette approche a offert une vision globale de la loi n°30-2011, tout en mettant en lumière les logiques du changement social véhiculées à travers cette loi.

Le cadre de E. M. Rogers offre, quant à lui, une grille d'interprétation opérationnelle pour analyser la diffusion de la loi au sein de la population de l'étude – attributs de l'innovation, canaux, profils d'adoption et contraintes du système social – et permet d'articuler les résultats empiriques du codage aux processus d'adoption et d'influence sociale, complétant ainsi l'analyse discursive centrée sur la légitimation et le cadrage symbolique.

2. Résultats

Le taux de réponses obtenu est de 90,8%. Cela correspond à 138 questionnaires reçus en retour exploitables pour l'analyse sur 152 distribués. Ce taux de participation renforce la fiabilité descriptive des résultats ci-dessous. Le coefficient alpha de Cronbach n'a pas été calculé parce que les items du questionnaire sont majoritairement nominaux ainsi que des réponses dichotomiques.

2.1. Description de la population répondante

La population répondante est composée de 43 % de femmes et 57% d'hommes. Les répondants se déclarant hétérosexuels constituent la majorité (87%) de la population de l'étude. Les personnes homosexuels (l'épidémie est essentiellement concentrée chez les gays et lesbiennes) sont 10,1% et les bisexuels ont le taux de réponse le plus faibles (2,9%). Toutefois, la moitié (65%) des répondants ont un niveau supérieur. Une grande majorité des sondés ont entre 18 et 25 ans (41%) et c'est la couche la plus sexuellement active. Cette ventilation des enquêtées reflète à la fois la structure de la population congolaise et les effets possibles de l'auto-censure dans le contexte social de la lutte contre le VIH et le Sida dans le pays.

2.2. Niveau de connaissance et exposition à la loi n°30-2011

Certaines dispositions de la loi favorisant le changement social semblent être connues : 23% de la population de l'étude cite l'objectif de la loi est de protéger les droits des PVVIH et 22% précise que la loi interdit la discrimination et le respect de la dignité humaine. Par contre moins de 12% des répondants déclarent connaître que les PVVIH ont les mêmes droits que les autres personnes au travail, à l'école et dans la communauté (voir tableau 1).

Tableau 1 : Connaissances des répondants sur les aspects de la loi

	réponse en %	correcte réponse correction en%	non ne sais pas en %
Protéger les droits des PVVIH	23%	%	77%
La loi interdit la discrimination	22%	%	78%
Les PVVIH ont-elles les mêmes droits que les autres personnes au travail, à l'école et dans la communauté	12%	%	88%
Respecter de la dignité humaine	22%	%	78%

Source : enquête personnelle de terrain

Les homosexuels sont à 89,1% à savoir que l'objectif de la loi est de protéger les droits des PVVIH, que la loi interdit la discrimination et oblige l'observance du respect de la dignité humaine contre 10,1% des hétérosexuels et 0,7% des bisexuels.

Le test de khi-carré de Pearson a pour valeur = 74,094 ; ddl = 4, $p < 0,00$ ce qui est tout à fait significatif à $p < 0.5$ (seuil fréquemment utilisé) indique que la connaissance de la loi n°30 est significativement corrélée aux orientations sexuelles de la population d'étude. Ce test de khi-carré mène donc à confirmer les hypothèses d'indépendance (H2 et H3) des attributs de la loi en fonction du système social, au niveau de signification statistique 0,00. Nous remarquons que la loi s'insère progressivement dans le système social qui l'a reçu : les homosexuels. La loi semble apporter de plus-value significative pour les homosexuels de ce point de vue.

La loi n°30 -2011 est testée et diffusée par un segment d'utilisateurs précoce des 23% qui deviendrait ensuite les ambassadeurs informels et non officiels de cet arsenal juridique. Selon Rogers, ce petit segment d'utilisateurs connus sous le nom d'innovateurs constitue le segment d'utilisateurs initial qui serait suivi par les premiers utilisateurs pour stimuler son application et devenir le fondement de l'application future. Nous pouvons donc affirmer qu'à l'exception des innovateurs et des homosexuels, les médias seront sans aucun doute un facteur de décision déterminant pour la majorité de la population congolaise, qu'elles soient précoce ou tardives. Au niveau de la connaissance, un faible pourcentage de la population de l'étude est exposé à la loi n°30-2011. Les individus réagissent en fonction de leur profil et du système social dans lequel il évolue.

2.3. Facteurs limitant ou favorisant l'adoption de cette loi par la population congolaise

Nous avons aussi questionné les sondés sur leurs sources d'information en leur demandant si « Avez-vous déjà entendu parler de la loi congolaise sur la protection des PVVIH ? Si oui, comment en avez-vous entendu parler ? ». 11,6 % répondent qu'ils ont entendu parler de cette loi à l'école/université, auprès de l'entourage familial (5,1%). Les associations et les médias occupent respectivement 1,4%. Le faible pourcentage des médias peut être justifié par l'absence de vulgarisation de cette loi par les autorités nationales. Le système éducatif et social, pour reprendre nos analyses sur les systèmes de communication en République du Congo démontrent que les interactions sociales sont d'une importance capitale dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication sociale.

Tableau 2 : Les différentes sources d'information de répondants à l'étude

		Agents de santé	Association	Ecole/université	Entourage familial	Jamais entendu	Médias	Total
Bisexuelle	Effectif	0	0	0	0	1	0	1
	% du total	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%	0,7%
Hétérosexuelle	Effectif	1	0	8	4	108	2	123
	% du total	0,7%	0,0%	5,8%	2,9%	78,3%	1,4%	89,1%
(Gay/Lesbienne)	Effectif	0	2	8	3	1	0	14
	% du total	0,0%	1,4%	5,8%	2,2%	0,7%	0,0%	10,1%
	Effectif	1	2	16	7	110	2	138
	% du total	0,7%	1,4%	11,6%	5,1%	79,7%	1,4%	100,0%

Source : enquête personnelle de terrain

Ce tableau met en évidence la prépondérance de la communication interpersonnelle (Ecole/université, association et entourage familial ou proches) par rapport aux médias de masse pour expliquer le profil et la vitesse d'adoption de la loi congolaise sur la protection des PVVIH.

L'entourage familial, en vivant auprès ou avec un malade les proches, acquiert une expérience qui mérite d'être partagée. Derrière la prise de parole de l'entourage familial en faveur de la loi n°30 2011, se dessine le désir révolutionnaire de transformer la société congolaise. Par sa connaissance des impacts de l'épidémie en milieu familial, il sait parfaitement qu'aujourd'hui il a un rôle à jouer comme de réformateur social. Toutefois, ce sont effectivement les associations et les ONG des personnes vivant avec le VIH qui ont participé à l'élaboration de cette loi. Au cours des décennies précédentes, les PVVIH étaient stigmatisées. L'arrivée de la loi met en jeu d'autres dimensions qu'il a bien fallu considérer : la dignité humaine, la solidarité, l'égalité, le respect de l'autre, le droit à la différence, la justice sociale, l'inclusion, c'est-à-dire toutes les valeurs sociales.

L'adoption insidieuse de la loi n°30-2011 se combine à la fragilité des ressources financières réservées à la lutte contre le VIH et le Sida et au manque de vulgarisation qui pèse fortement sur sa connaissance en République du Congo. En contexte de ressources limitées, ces exigences imposent donc des arbitrages opérationnels précis. D'où la lutte est, aujourd'hui, concentrée, en milieu des homosexuels. L'intégration de la loi dans la société congolaise modifie la relation entre les personnes vivant avec le VIH et les homosexuels en instaurant des possibilités de tolérance envers ces personnes.

L'évaluation des sources d'information et des critères de la loi montre que l'association entre ces variables est statistiquement significative. Le Khi-carré de Pearson ($\chi^2 = 142,226$, ddl = 5, p = ,000) et le rapport de vraisemblance (146, 290, ddl = 5, p =,000) ne dépassent pas le seuil de signification, ce qui indique que l'on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle d'absence d'association. Les mesures symétriques confirment cette observation : le Phi = ,981 et le V de Cramer = ,981 suggèrent une association forte entre sources d'information et des critères de la loi, ainsi celle-ci est statistiquement significative (p =,000). Il est donc possible de conclure à une forte association significative entre ces variables.

Selon E. M. Rogers (2003, p. 15-16), la diffusion d'une innovation repose sur cinq critères : avantage relatif, compatibilité, complexité, possibilité d'expérimentation et observabilité. Dans le contexte de la loi n°30-2011, ces critères sont soit bien perçus par la population de l'étude. L'avantage relatif d'adopter cette loi par la législation congolaise est bien réel, puisqu'elle protège les droits des PVVIH et impose des nouvelles valeurs et normes sociales. Elle fait évoluer le regard de la société congolaise sur la lutte contre le VIH et le Sida. La compatibilité avec les attentes des Congolais, notamment les homosexuels, est bien assurée : la solidarité est une valeur forte dans ce milieu. La culture congolaise valorise également l'entente collective, la cohésion, l'absence de conflit ouvert. La loi reprend cet idéal en pénalisant la stigmatisation et la discrimination. En outre, la complexité de la communication (absence de la campagne nationale sur la loi n°30-2011) freine l'accès à l'information pour un public non initié, conformément aux freins identifiés par Rogers.

L'analyse confirme les hypothèses H4 et H5. Les résultats montrent que les attributs de la loi (L'avantage relatif, la compatibilité, la complexité, la possibilité de la tester et la visibilité) influencent fortement le système social de la population de l'étude ainsi que les comportements des individus.

2.4. Perception du changement social : impact de la loi n°30 sur les comportements individuels et changement social

Dans l'objectif d'appréhender les perceptions des répondants sur le changement social, la question suivante a été posée aux sondés : « Globalement, diriez-vous que la loi n°30-2011 a contribué au changement social en République du Congo (Oui, fortement/Oui, un peu/Non/Je ne sais pas) ? ». 60% des sondés déclarent qu'ils pensent que la loi a contribué au changement social. En d'autres termes, les valeurs et les normes sociales édictées par la loi n°30-2011 ont

un impact bénéfique sur la société congolaise contre 40% des interrogés ont déclaré ne pas constater l'impact significatif de cette loi. Tableau ci-dessous présente bien l'impact de la loi sur la société congolaise :

Tableau 3 : Perception du changement social grâce à la loi

Globalement, diriez-vous que la loi 30-2011 a contribué au changement social en République du Congo ?	Effectif	Pourcentage
Je ne sais pas	23	17%
Non	32	23%
Oui, fortement	36	26 %
Oui, un peu	47	34%

Source : enquête personnelle de terrain

Les réponses à la question suivante : « Quels changements positifs observez-vous le plus ? » montrent que 46% des répondants pensent que la tolérance envers les PVVIH est désormais observée en République du Congo tandis que 20% constatent que la demande des préservatifs est forte dans les villes. Beaucoup (35%) répondent « Je ne sais pas ». Le tableau ci-dessous présente ces données sur les comportements individuels et collectifs adoptés grâce à la loi n°30-2011.

Tableau 4 : Impact de la loi sur les comportements individuels et collectifs

Quels changements positifs observez-vous le plus ?	Effectif	Pourcentage
Je ne sais pas	48	35%
L'acceptation des PVVIH dans la société congolaise	63	46%
La demande des préservatifs	27	20 %
Total	138	100%

Source : enquête personnelle de terrain

Une régression logistique a été conduite pour évaluer l'influence de l'exposition aux canaux sur la perception positive du changement social. L'analyse de régression logistique montre que

l'exposition aux sources d'informations constitue le facteur prédominant pour prédire une perception positive du changement social en République du Congo. En effet, l'Odds Ratio (OR) = 8,57 avec une p-value de 0,003 indique que les personnes exposées aux interactions sociales sont huit fois plus susceptibles de percevoir positivement le changement social impulsé par la loi n°30-2011, et cette relation est très significative.

L'orientation sexuelle apparaît également comme un déterminant important: les individus ayant un niveau d'instruction plus élevé ont 5,75 fois plus de chances d'avoir une perception positive du changement social ($p = 0,01$). Cela suggère que l'orientation sexuelle et l'exposition aux sources d'information sont les principaux facteurs influençant la perception positive du changement social observé grâce à la loi n°30-2011.

Discussion

Notre hypothèse postulait que le changement social dans le contexte de la lutte contre le VIH et le Sida résulte des attributs de la loi n°30-2011 du 3 juin 2011 qui influencent sur le système social des individus ainsi que sur l'adoption des comportements favorables à l'éradication de la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH.

Les résultats obtenus durant cette étude confirment totalement cette hypothèse. Ils indiquent que la loi s'insère progressivement dans le système social qui l'a reçue. Les valeurs et les normes sociales véhiculées par la loi (L'avantage relatif, la compatibilité, la complexité, la possibilité de la tester et la visibilité) influencent fortement le système social de la population de l'étude ainsi que les comportements des individus. Cela suggère que l'orientation sexuelle et l'exposition aux sources d'information sont les principaux facteurs influençant la perception positive du changement social observé grâce à la loi n°30-2011.

L'impact des politiques publiques a été déjà identifié comme facteur de changement social. J. Chevallier (2005) démontre, au terme de son étude, que les politiques publiques constituent bien un vecteur de changement social : elles contribuent en effet, à un rythme et avec une intensité variable selon la conjoncture politique, à faire évoluer les représentations et les comportements sociaux. S'appuyant sur la loi du 12 juin 2003 du dispositif répressif visant à lutter contre la violence routière, Chevallier souligne qu'une sensible modification des comportements au volant a été observée dans des délais exceptionnellement brefs. Il estime que la puissance normalisatrice du droit ne saurait être surestimée : le recours à la contrainte suscite des réactions de fuite et de rejet qui sont contraires à l'effet recherché. Pour cet auteur cette

influence, elles l'exercent parce que leurs conditions d'élaboration et de mise en œuvre permettent un apprentissage collectif du changement : reflet des mouvements qui agitent le corps social, elles potentialisent cette dynamique d'évolution, en la traduisant en termes d'actions concrètes.

Les résultats de notre étude ont également révélé que les interactions sociales (l'école/université, l'entourage familiale et les associations) influencent l'adoption de la loi n°30-2011. Pour Toufik Kharbeche (2006), l'importance des valeurs socioculturelles parmi les raisons qui influencent de façon importante l'adoption des nouvelles technologies dans les pays en voie de développement.

Conclusion

La loi n°30 2011 interpelle le système social congolais avec violence. Avec cette loi, nous entrons dans une nouvelle ère, celle de la pénalisation des comportements stigmatisant et discriminant envers les personnes vivant avec le VIH en République du Congo. L'objectif de cette étude était d'évaluer le niveau de connaissance de cette loi n°30-2011 du 3 juin 2011 et son impact sur les comportements favorables à la lutte contre le VIH et le Sida en vue d'un changement social. Pour atteindre cet objectif, nous avons réalisé une enquête de terrain avec une méthode d'échantillonnage non probabiliste. Conçu sur la plateforme Kobotoolbox, le questionnaire a été administré en présentiel. La collecte s'est déroulée durant un mois, plus précisément du 20 juillet au 27 août 2024.

Les résultats de cette étude indiquent que la majorité des répondants n'a pas connaissance de cette loi. Cependant, la connaissance de la loi n°30 est significativement corrélée aux orientations sexuelles de la population d'étude. Les homosexuels sont à 89,1% à savoir que l'objectif de la loi est de protéger les droits des PVVIH, que la loi interdit la discrimination et oblige l'observance du respect de la dignité humaine contre 10,1% des hétérosexuels et 0,7% des bisexuels. Trois facteurs essentiels influencent la diffusion de la loi n°30-2011 : (i) les caractéristiques de l'innovation ; (ii) la connaissance de cette loi par les homosexuels (ii) les normes et valeurs sociales qui structurent le système social congolais. Le manque de vulgarisation de cette loi et les ressources limitées dans la lutte contre le VIH et le Sida ne favorisent pas l'adoption et la diffusion de cette loi en République du Congo. Mais les interactions sociales constituent les canaux essentiels pour la promotion de cette loi.

La loi n°30 a fait évoluer le regard des homosexuels sur les droits humains, la prévention et la prise en charge de la maladie ainsi que la répression de la discrimination. Il est désormais moins malveillant et moins craintif qu'il n'était au début de l'épidémie. L'entourage familial, les homosexuels et les associations impliquées dans la lutte contre le VIH et le Sida savent aujourd'hui qu'il y a des normes sociales obligatoires à respecter. L'opinion congolaise a beaucoup évolué au cours des dernières années puisque des récentes études (S.ngoma, 2021) révèlent que la majorité des Congolais, toutes tendances confondues, sont favorables aux PVVIH.

ANNEXES (Supprimer cette rubrique si vous n'avez pas d'annexes)**Annexe 1 :**

Niveau d'instruction	Sexe	Effectif/%	Orientation sexuelle			Total
			Bisexuelle	Hétérosexuelle	Homosexuelle (Gay/Lesbiennne)	
Primaire	Féminin	Effectif	1	6	0	7
	Sexe	%	6%	33%	0%	39%
	Masculin	Effectif	0	10	1	11
		%	0%	56%	0	61%
	Total	Effectif	1	16	1	18
		%	6%	89%	6%	100%
Sans niveau	Féminin	Effectif	0	4	0	4
	Sexe	%	0%	50%	0	50%
	Masculin	Effectif	0	5	0	5
		%	0%	63%	0%	63%
	Total	Effectif	0	8	0	8
		%	0%	100%	0%	100%
Secondaire (1er cycle)	Féminin	Effectif	1	4	1	6
	Sexe	%	9%	36%	9%	55%
	Masculin	Effectif	0	2	0	2
		%	0%	18%	0%	18%
	Total	Effectif	1	9	1	11
		%	9%	82%	9%	100%
Secondaire (2nd cycle)	Féminin	Effectif	0	5	0	5
	Sexe	%	0%	28%	0%	28%
	Masculin	Effectif	0	8	0	8
		%	0%	44%	0%	44%
	Total	Effectif	0	18	0	18
		%	0%	100%	0%	100%
Supérieur	Féminin	Effectif	1	32	4	37
	Sexe	%	1%	36%	4%	41%
	Masculin	Effectif	1	44	8	53
		%	1%	49%	9%	59%
	Total	Effectif	2	76	12	90
		%	2%	84%	13%	100%
Total	Sexe	Féminin	Effectif	3	51	5
		%	2%	37%	4%	43%

Masculin	Effectif	1	69	9	79
	%	1%	50%	7%	57%
Total	Effectif	4	120	14	138
	% du total	2,9%	87,0%	10,1%	100,0%

BIBLIOGRAPHIE

- CARRICABURU Danièle, MÉNORET Marie, 2004, *Sociologie de la santé*.
- CHEVALLIER, Jacques, 2005. Politiques publiques et changement social. Revue française d'administration publique, 2005/3 no115, p.383-390. DOI : 10.3917/rfap.115.0383. URL : <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2005-3-page-383?lang=fr>, consulté le 3 janvier 2026.
- CISLARU Georgeta, CLAUDEL Chantal, VLAD Monica, 2009, *L'écrit universitaire en pratique*, 1ère édition, Bruxelles, Éditions De Boeck.
- COMBESSION Jean-Claude, 2007, *La méthode en sociologie*, 5e édition.
- DERVILLE Grégory, 2017, *Le pouvoir des médias*, 4e édition, PUF.
- FERREOL Gilles, 2014, *Dictionnaire de sociologie*.
- GAYMARD Sandrine, 2021, *Les fondements des représentations sociales*, Dunod.
- GUEBOGUO Charles, 2009, *Sida et homosexualité (s) en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- HALL Stuart, 1997, *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices*.
- JOINET Bernard, MUGOLOOLA Theodore, 1994, *Survivre face au sida en Afrique*, Paris, Éditions KARTHALA.
- NIZET Jean, RIGAUX Natalie, 2005, *La sociologie de Erving Goffman*, La découverte.
- SECA Jean-Marie, 2010, *Les représentations sociales*, Paris, Armand Colin.
- TOURNEAUX Henry et METANGMO-TATOU Léonie (sous dir.), 2011, *Parler du Sida au Nord-Cameroun*, Paris, Karthala.

2. Articles

- BLANC Marie-Ève, 2000, « Campagne de prévention de l'épidémie de Sida au Vietnam : représentation des risques, institutionnalisation de la prévention et enjeux sociopolitiques » in *Sociétés asiatiques face au SIDA*, L'Harmattan, p. 171-192.
- BONGOUA Ransome, ATCHOUA N'guessan Julien, 2020, « Communication pour le dépistage du VIH/sida en Côte d'Ivoire et formes de résistances chez les jeunes », in *Communication en question*, N°13, Novembre/Décembre 2020.
- CODELUPPI Vanni, 2007, « Analyser la publicité », in SEMPRINI Andrea (dir.), *Analyser la communication 2. Comment analyser la communication dans son contexte socioculturel*, Collection Champs visuels, Paris, L'Harmattan, p. 341-355.

- COPPOLA Vincent, CAMUS Odile, 2008, « La médiatisation du sida : quelques faits et effets », in *Bulletin de psychologie*, Vol. 1, n°493, p. 71-92.
- DIKÖTTER Franck, 2013, « La sexualité et les maladies sexuellement transmissibles en Chine : discours médical et représentations sociales », in NZETE Paul (dir.), *VIH/sida, société et développement au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, p. 23-39.
- FRANCOEUR Christine, 2012, « Les multiples visages du VIH-sida. Représentations, expériences et intervention », in *Revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 17, N°2, automne 2011, p. 150-162.
- LOCHAK Danièle, 2004, « La notion de discrimination », in *Confluences Méditerranée*, N°48, l'Harmattan, p. 13-23.
- MBAMBI Julien, 2013, « Sexualité, représentations et croyances face au VIH/sida au Congo-Brazzaville », in NZETE Paul (dir.), *VIH/sida, société et développement au Congo Brazzaville*, Paris, l'Harmattan.
- MUGNY Gabriel, SOUCHET Lionel, CODACCIONI Colomba, QUIAMZADE Alain, 2008, « Représentations sociales et influence sociale » in *Psychologie française*, N°53, p. 223-237.
- NGOMA Séraphin, MAKOSSO Jean Félix, 2020, « Analyse socio sémiotique des messages sur le VIH et sur le Sida en République du Congo. Cas de la commune de Sibiti », *Les cahiers de l'IGRAC*, N°17, juin 2020, p. 427-454.
- OLAMBA Paul Gomes, 2013, « VIH/SIDA et droits humains », in NZETE Paul (dir.), *VIH/sida, société et développement au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, p. 255-263.
- ORFALI Brigitte, 2006, « Regard psychosocial et évènements extraordinaires », in *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, p. 65-75.
- PEZERIL Charlotte, 2011, « Le dégoût dans les campagnes de lutte contre le sida », in *Ethnologie française*, Vol. 41, PUF, p. 79-88.
- PIANELLI Carine, ABRIC Jean-Claude, SAAD Farida, 2010, « Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation », in *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, Numéro 86, Éditions Presses universitaires de Liège, p. 241-274.
- TSAFACK TEMAH Chrystelle, 2009, « Les déterminants de l'épidémie du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne », in *Revue d'économie du développement*, Vol. 17, p. 73-106.
- YABA Martin, MOUKILA Prospère, 2013, « Analyse socio-anthropologique de la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH au Congo-

Brazzaville », in NZETE Paul (dir.), *VIH/sida, société et développement au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, p. 181-201.

3. Webographie

DESCLAUX Alice, 2003, « Stigmatisation, discrimination : que peut-on attendre d'une approche culturelle ? » in *VIH/SIDA, stigmatisation et discrimination : une approche anthropologique. Etudes et rapports*, série spéciale n°20, Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel, UNESCO 2003, pp. 1-10, <https://shs.hal.science/halshs-00079800>, consulté en ligne, le 08/08/2024 à 15h19.

GAUSSET Quentin, MOGENSEN Hanne Overgaard, EVARISTE YAMEOGO Wambi Maurice, BERTHÉ Abdramane, KONATÉ Blahima, 2012, « The ambivalence of stigma and the double-edged sword of HIV/AIDS intervention in Burkina Faso » in *Social science & medicine*, Vol.74, issue 7, pp. 1037-1044. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0277953612000792> consulté en ligne le 25/10/2023 à 16h16.

GRUENAIS Marc-Eric, DELAUNAY Karine, EBOKO Fred, GAUVRIT Eric, 1999, « Le sida en Afrique, un objet politique ? » in *Bulletin de l'APAD*, n°17. <http://journals.openedition.org/apad/476> consulté en ligne le 08/08/2024 à 15h15.

MOURRE Marie-Laure, *Résistance aux messages de prévention-santé : modélisation à partir d'une publicité anti-tabac*, Éditions EDP Sciences, Agir sur les comportements nutritionnels, Réglementation, marketing et influence des communications de santé, hal-01517502, consulté en ligne, le 17 mars 2024 à 3h 36min.

NATTRASS Nicoli, 2006, *AIDS, science and Governance: The battle over antiretroviral therapy in post-apartheid South Africa*.

Politique de lutte contre le sida en Afrique du Sud (wikiwix.com) consulté en ligne le 02/08/2024 à 19h15.

Rosenblum Ouriel, 2007, « Entre les parents atteints par le VIH et leurs enfants : un indiscible secret », in *Le Divan familial*, n°18(1). <https://doi.org/10.3917/difa.018.0153>, consulté en ligne le 08/02/2025 à 06h22.

4. Thèses

NGOMA Séraphin, 2021, *La communication pour le changement de comportement des populations face au VIH et au sida en République du Congo : cas de la commune de Sibiti*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Marien NGOUABI.

NTEZIRAZA Théophile, 2004, *La communication intergénérationnelle pour le changement de comportement des jeunes face au VIH/SIDA. Cas du district de Nyarugenge/MVK*, mémoire, Université libre de Kigali.

5. Rapports

Centre national de la statistique et des études économiques, 2012, *Enquête démographique et de santé du Congo (EDSC-II)*, Brazzaville

OGDEN Jessica, NYBLADE Laura, 2005, *Common at its Core : HIV-stigma Across Contexts*, Centre international de recherche sur les femmes, Washington, DC.

ONUSIDA, 2000, *Cadre de communication sur le VIH/SIDA* (version française)

RÉNAPC, 2015, *Index de stigmatisation et de discrimination envers les personnes vivant avec le VIH au Congo*.

RHÉAUME Jacques, 2016, Changement. In: BARUS-MICHEL Jacqueline, ENRIQUEZ Eugène et LÉVY, André, *Vocabulaire de psychosociologie Références et positions*. Toulouse: érès. *Questions de société*, p.67-74. DOI: 10.3917/eres.barus.2016.01.0067. URL: <https://shs.cairn.info/vocabulaire-de-psychosociologie--9782749229829-page-67?lang=fr>.

Consulté le 22 novembre 2025